



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le

ID : 001-210102091-20231211-2023_44DEL-DE



N° 44/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 décembre 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Valérie LOUBET

Présents : Christine BLANC -- Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Valérie MAYOR donne pouvoir à Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET -

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON – Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Objet : MAINTIEN TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE AU 1ER JANVIER 2024

Madame la maire,

Vu la délibération 15/2015 du 30 mars 2015 fixant les tarifs des concessions

Les concessions sont accordées au bénéficiaire moyennant les paiements d'une redevance dont le tarif est fixé par le conseil municipal.

Propose aux membres du conseil de ne pas augmenter les tarifs des concessions voté en 2021.

De ce fait, il est proposé de maintenir les tarifs comme suit pour 2024 :

- **CIMETIERE INHUMATION PLEINE TERRE**

Emplacement simple pour 30 ans	200.- €
Renouvellement emplacement simple pour 30 ans :	200.- €
Emplacement double pour 30 ans	350.- €
Renouvellement emplacement double pour 30 ans :	350.- €
- **CAVES-URNES**

Une cave-urne pour 30 ans :	1.000 €
Renouvellement cave-urne pour 30 ans :	300 €
- **COLUMBARIUM**

Une case columbarium pour 30 ans :	800 €
Renouvellement case columbarium pour 30 ans :	300 €
- **JARDIN DU SOUVENIR**

Dispersion des cendres :	Gratuit
--------------------------	---------

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

Décide le maintien des tarifs actuels pour l'année 2024.

Dit que la tarification sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2024

Autorise Madame la Maire à procéder à l'inscription des recettes au budget de la commune

Charge Madame la Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
Christine BLANC
Christine BLANC